

## CONTRAT D'ENSEIGNEMENT EDUC-ETIC À DISTANCE

Les Cours privés par correspondance EDUC-ETIC à distance dispensent un enseignement général de la Petite section Maternelle à la Troisième Collège.

Les matières dispensées sont : Français, Mathématiques, Arabe, Anglais, Espagnol, Histoire, Géographie, Sciences ou Biologie ou SVT, Physique-Chimie, ECM.

Des matières optionnelles peuvent compléter le cursus de l'élève : Chinois, Technologie ou Arts plastiques. Les Cours ne délivrent pas de diplômes mais des bulletins de notes et des avis de passage sous réserve d'assiduité.

Conformément à l'article D.131-12 du code de l'éducation, l'acquisition des connaissances et compétences est progressive et continue dans chaque domaine de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et doit avoir pour objet d'amener l'enfant, à l'issue de la période de l'instruction obligatoire, à la maîtrise de l'ensemble des exigences du socle commun.

La progression retenue doit être compatible avec l'âge de l'enfant et son état de santé, tout en tenant compte des choix éducatifs effectués et de l'organisation pédagogique propre à chaque établissement.

Les cours par correspondance EDUC-ETIC à distance visent à une maîtrise progressive du programme en vigueur en tenant compte des connaissances et compétences attendues à la fin de chaque cycle d'enseignements de la scolarité obligatoire.

L'inscription comprend, pour chaque matière :

- ⇒ un contenu de cours explicite,
- ⇔ des exercices,
- ⇒ les corrigés de ces exercices.
- ⇒ des devoirs à envoyer régulièrement, selon les modalités de chaque professeur

**En Maternelle :** graphisme, motricité fine, compréhension, élocution, mathématiques, logique, découverte du monde, expression artistique.

**En Primaire :** Français, Mathématiques, Histoire, Géographie, ECM, Sciences, Arabe, Anglais.

**Au Collège :** Français, Maths, Histoire, Géographie, ECM, SVT, Physique-Chimie, Langues vivantes.

Le suivi pédagogique de l'élève s'opère en premier lieu via les outils mis à disposition par EDUC - ETIC à distance, à savoir les logiciels Educartable et Pronote, sur lesquels les parents peuvent suivre la progression de leur enfant, consulter la programmation et les notes obtenues, échanger avec les professeurs ou la direction.

**Conditions générales d'utilisation** : Les services sont accessibles pour la durée souscrite. Les inscriptions sont normalement prises en septembre pour une année de scolarité.

**Pour toute demande d'inscription** un devis personnalisé vous est adressé. En retour la famille confirme le mode de paiement. Une facture vous est alors adressée dès réception du paiement.

Pour valider l'inscription, l'école renvoie le double de la fiche d'inscription, ainsi qu'une carte scolaire. Les frais d'inscription et les frais de port + un acompte de 30% sont à régler avec les fiches d'inscription. Ils sont fixes et payables en une seule fois en début d'année. Il est possible de régler le solde de la scolarité en plusieurs fois par chèques joints à ce premier règlement en indiquant précisément les dates d'encaissement souhaitées.

Les règlements se font à l'ordre de EDUC-ETIC à distance. Ces règles sont établies en conformité avec la loi n° 71 556 du 1er juillet 1971 et avec le décret n°72 1218 du 22 novembre 1972, et notamment avec l'article L444-7 et l'article L444-8 qui suit : « À peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours après sa réception.» Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant.

Les règlements se font à l'ordre de EDUC-ETIC à distance. Ces règles sont établies en conformité avec la loi n° 71 556 du 1er juillet 1971 et avec le décret n°72 1218 du 22 novembre 1972, et notamment avec l'article L444-7 et l'article L444-8 qui suit : « À peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours après sa réception.» Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant.

À régler d'avance avec les frais d'inscription selon les tarifs postaux en vigueur à la date de souscription.

Frais annuels d'inscription par famille : 40 euros Le contrat doit, à peine de nullité, reproduire les dispositions du présent article. Il ne peut comporter de clause attributive de compétence.

Établi en deux exemplaires, Pages 1 et 2 à nous retourner signés. Parapher chaque page (initiales au bas de chaque page).

Le.....

Signature du représentant légal (avec la mention lu et approuvé)